



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42 Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de membres en exercice : 42 Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Claire TOMASELLI	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Sladana ZIVKOVIC	
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Dijon - 27B et 29 rue de Longvic - Acquisition de terrains

Dijon Métropole a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière de deux parcelles cadastrées section BS n°249 de 62 m² et BS n°250 de 650 m², situées 27B et 29 rue de Longvic à Dijon, par voie de préemption.

Une convention opérationnelle précisant les engagements respectifs des deux intervenants relative aux conditions de portage, aux modalités de gestion, aux conditions de reprise a été signée le 29 novembre 2019 entre l'EPFL et la Métropole.

Conformément à l'arrêté de préemption, l'acquisition de ces deux emprises a permis la réalisation d'un parking public destiné à renforcer la capacité de stationnement dans ce quartier, situé à proximité immédiate du centre ville.

Afin de régulariser la situation foncière, il convient de procéder à l'acquisition de ces deux parcelles, moyennant le montant total de 128 835 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or deux parcelles cadastrées section BS n°249 de 62 m² et BS n°250 de 650 m², situées 27B et 29 rue de Longvic à Dijon, moyennant le montant total de 128 835 € ;

- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN